

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 12 novembre 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Bluteau

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Valleton



Délibération n° 02-02 du 12 novembre 2020

COOPÉRATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE – ÉQUIPEMENTS DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES – SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2020 – AVENANTS ET CONVENTIONS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les conventions et leurs avenants avec les communes d'Épinay-sur-Seine, des Lilas et de Rosny-sous-Bois,

Vu la convention et ses avenants avec la régie autonome personnalisée « Théâtre des Bergeries »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

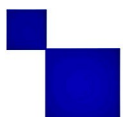
après en avoir délibéré,

- ALLOUE, au titre des programmes 2020 des « conventions de coopération culturelle et patrimoniale », des subventions de fonctionnement aux communes suivantes :

- 22 000 euros à Bondy,
- 15 000 euros à Épinay-sur-Seine,
- 15 000 euros aux Lilas,
- 48 000 euros à Pantin,
- 20 000 euros à Rosny-sous-Bois,
- 20 000 euros à Tremblay-en-France ;

- ALLOUE, au titre de l'aide au fonctionnement pour l'année 2020, les subventions de fonctionnement suivantes :

- 50 000 euros à la commune de La Courneuve, pour le centre culturel Jean Houdremont,
- 24 250 euros à la commune de Pantin pour la biennale urbaine de spectacles,
- 7 275 euros à la commune du Bourget pour La Capsule,
- 29 100 euros à la régie autonome personnalisée « Théâtre des Bergeries » ;



- APPROUVE les conventions de coopération culturelle et patrimoniale 2020, dont projets ci-annexés, à conclure avec les communes de Bondy, Pantin et Tremblay-en-France ;
- APPROUVE les avenants aux conventions de coopération culturelle et patrimoniale, dont projets ci-annexés, à conclure avec les communes d'Épinay-sur-Seine, des Lilas et de Rosny-sous-Bois ;
- APPROUVE les conventions, dont projets ci-annexés, à conclure avec les communes de La Courneuve pour le Centre culturel Jean Houdremont et de Pantin pour la Biennale urbaine de spectacles ;
- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec la régie autonome personnalisée « Théâtre des bergeries » ;
- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

| | | | |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓ | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0 | Abstentions : 0 |
| Date d'affichage du présent acte, le | | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.